

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

EXTRAIT du procès-verbal de la quarante-deuxième Assemblée départementale régulière du Département de sexologie de l'Université du Québec à Montréal, tenue le lundi 8 février 2016, à 9 heures 30 minutes, à la salle W-5215 du pavillon Thérèse-Casgrain, à Montréal.

Grève du SÉTUE et ses conséquences pour les étudiants-es en situation de handicap et le corps enseignant : position de l'Assemblée départementale du Département de sexologie

RÉSOLUTION 2016-SEX-246

ATTENDU la résolution SEX25011602 du comité des programmes de premier cycle en sexologie concernant la grève du SÉTUE et ses conséquences pour les étudiants-es en situation de handicap et le corps enseignant le 25 janvier 2016.

ATTENDU que les employés-es du SÉTUE sont en grève illimitée depuis le 7 décembre 2015 et que ceux-ci travaillent, entre autres, aux tâches de soutien aux étudiants-es en situation de handicap;

ATTENDU la politique numéro 44 (Politique d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap), où il est clairement stipulé au point 7.2.1 que le service de soutien « gère l'ensemble des plans d'intervention en services éducatifs »;

ATTENDU que le Service à la Vie étudiante relève directement du vice-recteur à la vie académique, monsieur René Côté;

ATTENDU l'impossibilité pour les enseignants-es d'être présents-es à plus d'un endroit à la fois pour assumer la surveillance d'examens;

ATTENDU l'augmentation de la tâche que représente la mise en application des mesures spéciales pour les enseignants-es;

ATTENDU l'importance que nous accordons à la réussite des étudiants-es;

ATTENDU que le non-respect de ces mesures spéciales a des impacts déclarés sur le rendement scolaire de nos étudiants-es.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Simon Comeau, appuyé par madame Sylvie Lévesque, que l'assemblée départementale du Département de sexologie :

Déplore le fait que l'administration de l'UQAM et le vice-rectorat à la vie académique se soustraient à ses responsabilités en les déléguant aux enseignants-es.

Exige que l'administration de l'UQAM et le vice-rectorat à la vie académique prennent les moyens nécessaires afin de s'assurer que les mesures spéciales habituellement déployées pour les étudiants-es en situation de handicap soient respectées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME
Montréal, le 9 février 2016

Frédérique Courtois
Directrice
Département de sexologie